



# NovaTaste

# Speak up Policy

(Politique Speak up)

**Description:** Politique sur la dénonciation applicable à toutes les entités NovaTaste

**Version:** 1.0 / Déc. 2024

**Préparé:** Head of Legal   **Révisé:** Group CFO   **Approuvé:** Group CEO

## Tables des matières

1.	Introduction et finalité.....	3
2.	Portée.....	3
3.	Mise en œuvre de la politique.....	3
4.	Principes SpeakUp.....	3
4.1.	Obligation de signaler et de s'abstenir de mener ses propres enquêtes.....	3
4.2.	Protection de l'identité du lanceur d'alerte.....	3
4.3.	Protection contre les représailles et le harcèlement.....	4
4.4.	Présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire.....	5
5.	Procédure à suivre.....	5
5.1.	Mécanismes de signalement interne.....	5
5.2.	Mécanismes de signalement externes.....	5
5.3.	Gérer les signalements.....	6
5.3.1.	<i>Signalement d'un problème lié à une mauvaise conduite.....</i>	6
5.3.2.	<i>Réception (ou transmission).....</i>	7
5.3.3.	<i>Triage et évaluation des risques.....</i>	7
5.3.4.	<i>Mesures de soutien et de protection.....</i>	8
5.3.5.	<i>Décision d'enquêter.....</i>	8
5.3.6.	<i>Enquête.....</i>	8
5.3.7.	<i>Recommandation et décision du Comité d'intégrité.....</i>	8
5.3.8.	<i>Clôturer le dossier.....</i>	9
5.3.9.	<i>Apprentissages organisationnels et autres mesures.....</i>	9
6.	Mesures disciplinaires.....	9
7.	Ressources complémentaires.....	9

## 1. Introduction et finalité

NovaTaste s'engage à mener ses activités avec intégrité. Par conséquent, NovaTaste s'efforce de créer une culture où les employés, les fournisseurs, les sous-traitants et les autres parties prenantes se sentent à l'aise pour s'exprimer. Les préoccupations signalées sont prises au sérieux et traitées de manière à protéger les lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles. L'identification des préoccupations liées à une mauvaise conduite permet à NovaTaste de prendre les mesures appropriées qui pourraient empêcher une nouvelle mauvaise conduite. Par conséquent, le fait de s'exprimer peut limiter les dommages potentiels financiers et à la réputation, ainsi que d'autres résultats indésirables.

Cette politique vise à encourager et à soutenir les personnes qui signalent des préoccupations liées à une mauvaise conduite. Elle définit également les principes, les procédures de signalement ainsi que le processus et les responsabilités de traitement des signalements de mauvaise conduite. En outre, cette politique décrit également les conséquences potentielles en cas de violation.

## 2. Portée

La présente politique s'applique à tous les employés, membres du Comité exécutif (CE), superviseurs et membres de la direction travaillant pour NovaTaste (Pepper BidCo GmbH et Cumin HoldCo GmbH et toutes ses filiales et sociétés affiliées ou coentreprises détenues en majorité dans le monde entier, collectivement désignées ci-après par « NovaTaste »). Elle s'applique également au personnel temporaire, tel que les agents, les consultants, les sous-traitants, les travailleurs indépendants, les travailleurs occasionnels, les travailleurs temporaires, les apprentis, les bénévoles, les stagiaires et les anciens employés. Elle couvre également les actionnaires, les fournisseurs, les prestataires de services, les agents et les partenaires commerciaux. Tout ce qui s'applique aux employés s'applique également aux tiers cités. Par conséquent, les tiers ne sont pas mentionnés séparément ci-dessous. Toute référence à « employé » ou « employés » dans la politique s'entend de toutes les catégories d'employés ainsi que des tiers mentionnés ci-dessus.

## 3. Mise en œuvre de la politique

Il est explicitement reconnu que la présente politique peut aller au-delà ou s'écarter de ce qui est requis par la loi locale. Si cette politique offre une meilleure protection aux lanceurs d'alerte, les dispositions de NovaTaste respectives prévaudront. Pour tout autre conflit entre la présente politique et la loi locale, la loi locale prévaudra.

Veillez toutefois noter que les mécanismes de signalement SpeakUp ne peuvent pas être utilisés pour les plaintes générales concernant les salaires ou d'autres sujets liés aux ressources humaines (RH) ou l'insatisfaction vis-à-vis de l'équipement de bureau ou similaire. Pour ces cas précis, veuillez contacter les RH locales ou votre responsable direct. De telles plaintes seront supprimées sans autre enquête.

## 4. Principes SpeakUp

### 4.1. Obligation de signaler et de s'abstenir de mener ses propres enquêtes

La réputation d'intégrité de NovaTaste dépend de l'action de ses employés. Par conséquent, il est rappelé aux employés qu'ils peuvent signaler toute préoccupation liée à une mauvaise conduite sans craindre de représailles de quelque nature que ce soit. Les employés ne doivent pas lancer eux-mêmes d'enquête.

### 4.2. Protection de l'identité du lanceur d'alerte

NovaTaste encourage tous les employés à s'identifier lorsqu'ils signalent un problème ou fournissent des informations. Les lanceurs d'alerte peuvent signaler leurs préoccupations de manière anonyme sans divulguer leur identité via le mécanisme SpeakUp (outil de signalement Speak up de NovaTaste). Toutefois, ils doivent être conscients que le traitement approprié d'un signalement et/ou d'une enquête est plus difficile, voire impossible, si l'identité du collaborateur qui lance l'alerte n'est pas connue. Le

mécanisme SpeakUp permet toujours une communication anonyme dans les deux sens, même si un lanceur d'alerte choisit de ne pas s'identifier.

Si le lanceur d'alerte divulgue son identité, la personne qui reçoit le signalement non anonyme traitera toujours son identité comme strictement confidentielle. L'identité du lanceur d'alerte et les informations qu'il fournit ne seront partagées avec d'autres personnes que sur une base strictement nécessaire.

Il peut y avoir des circonstances dans lesquelles les informations peuvent nécessiter une divulgation. Dans ces cas, le lanceur d'alerte sera généralement informé de la divulgation. Ces circonstances peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les situations suivantes :

- a) Lorsque NovaTaste doit divulguer des informations fournies par un lanceur d'alerte en raison d'une obligation légale;
- b) Lorsque des informations sont fournies sur une base strictement confidentielle à des professionnels du droit ou de l'audit dans le but d'obtenir des conseils professionnels; et
- c) Lorsque les informations sont fournies aux autorités gouvernementales à des fins d'enquête criminelle.

En outre, les informations peuvent être divulguées et le lanceur d'alerte peut être informé si les informations ne sont plus secrètes parce qu'elles sont déjà dans le domaine public. Si NovaTaste est confrontée à une situation non couverte par ce qui précède, et lorsqu'il est nécessaire de divulguer une identité, la divulgation sera, dans la mesure où la loi le permet, d'abord discutée avec le lanceur d'alerte.

### 4.3. Protection contre les représailles et le harcèlement

Tous les employés sont protégés contre toute forme de représailles (ou de préjudice professionnel) pour avoir signalé des préoccupations concernant des actes répréhensibles, si ces signalements sont faits de bonne foi. Par conséquent, si un problème réel est soulevé, le lanceur d'alerte sera protégé s'il s'avère vrai. Les mesures prises en représailles pour un signalement justifié sont juridiquement nulles, en particulier les mesures suivantes :

- 1) Suspension, résiliation ou action similaire;
- 2) Non-renouvellement ou résiliation anticipée d'un contrat de travail à durée déterminée;
- 3) Déclassement ou refus d'une promotion;
- 4) Transfert de fonctions, changement de lieu de travail, réduction de salaire, modification du temps de travail;
- 5) Refus de participer à des mesures de formation continue;
- 6) Évaluation négative du rendement ou mauvaises références;
- 7) Mesures disciplinaires, représailles ou autres sanctions, y compris des sanctions financières;
- 8) Résiliation anticipée ou résiliation d'un contrat de biens ou de services;
- 9) Retrait d'une licence ou d'un permis;
- 10) Coercition, intimidation, harcèlement moral ou exclusion;
- 11) Discrimination, traitement défavorable ou inégal;
- 12) Absence de conversion d'un contrat de travail à durée déterminée en contrat de travail à durée indéterminée dans les cas où un travailleur pouvait s'attendre à recevoir un contrat de travail à durée indéterminée;
- 13) Dommages, y compris l'atteinte à la réputation, en particulier sur les réseaux sociaux, ou entraînant des pertes financières, y compris la perte de commandes ou de revenus;
- 14) Intégration du lanceur d'alerte sur une liste noire sur la base d'un accord sectoriel informel ou formel ou d'un accord sectoriel spécifique avec pour conséquence que le lanceur d'alerte ne trouve plus d'emploi dans l'ensemble du secteur ou de l'industrie;
- 15) Psychiatrie ou autre orientation pour un traitement médical.

Cependant, NovaTaste ne tolérera pas les allégations frivoles, malveillantes, malicieuses ou toute autre forme d'utilisation abusive de cette politique. Par conséquent, si un signalement est fait de mauvaise foi (c'est-à-dire dans l'intention de nuire à l'accusé), le lanceur d'alerte ne sera pas considéré comme un

lanceur d'alerte et ne sera pas protégé en vertu de la présente politique. Un tel acte est considéré comme une violation grave du Code de conduite et des mesures disciplinaires seront prises.

#### 4.4. Présomption d'innocence jusqu'à preuve du contraire

Les fausses allégations peuvent nuire à la réputation de l'accusé. Par conséquent, l'identité de l'accusé est protégée autant que l'identité du lanceur d'alerte. Elles ne sont partagées qu'en cas de nécessité absolue.

## 5. Procédure à suivre

### 5.1. Mécanismes de signalement interne

Les lanceurs d'alerte doivent utiliser des mécanismes de signalement internes dans les cas où la faute peut être traitée efficacement en interne. Les lanceurs d'alerte souhaitant signaler un problème de mauvaise conduite peuvent choisir de le signaler directement via le mécanisme SpeakUp de NovaTaste, qui est géré par le Responsable mondial de la conformité, ou via les canaux de signalement locaux, c'est-à-dire par courriel, téléphone, courrier ou en personne à un supérieur hiérarchique.

Si un lanceur d'alerte souhaite effectuer un signalement directement via le mécanisme SpeakUp, de manière anonyme ou non, il peut le faire via le lien Web, l'application mobile dédiée (pour iOS et Android) ou en appelant un service de réponse vocale interactive (IVR) dédié et en laissant un message (voir Annexe A pour plus de détails). Ces trois canaux de signalement sont disponibles 24/7, 365 jours par an.

Les lanceurs d'alerte doivent toujours inclure « qui, quoi, où, quand, comment et pourquoi? » lorsqu'ils signalent un problème lié à une mauvaise conduite, ainsi que toute autre information qui pourrait permettre à NovaTaste de traiter et/ou d'enquêter au mieux sur le problème. Les lanceurs d'alerte sont libres d'effectuer un signalement dans la langue de leur choix (plus de 75 langues disponibles). Toute réponse du Responsable mondial de la conformité ou de tout enquêteur sera rédigée dans la même langue que le signalement.

Le signalement interne est divisé en deux branches INTERNE et EXTERNE.

- INTERNE s'adresse à tous les employés (y compris les travailleurs d'actifs industriels), les membres du conseil d'administration, les actionnaires, les superviseurs et les membres de la direction travaillant pour NovaTaste ou pour ses filiales et sociétés affiliées ou coentreprises détenues à majorité dans le monde entier; cela couvre les apprentis, les bénévoles, les stagiaires et les anciens salariés.
- EXTERNE s'adresse aux consultants, aux sous-traitants, aux travailleurs indépendants, aux travailleurs occasionnels et aux agents. Il couvre également les fournisseurs, les prestataires de services, les agents et les partenaires commerciaux.

Si vous le souhaitez, vous pouvez être informé de toute actualité et mise à jour de votre signalement par le biais d'une notification automatisée par le système SpeakUp, si vous insérez votre adresse courriel dans le champ correspondant. Cette adresse est uniquement destinée aux notifications du système, mais n'est pas disponible pour le Responsable mondial de la conformité ou tout membre du Comité d'intégrité ou tout enquêteur, à moins que vous ne fournissiez vos coordonnées dans votre signalement.

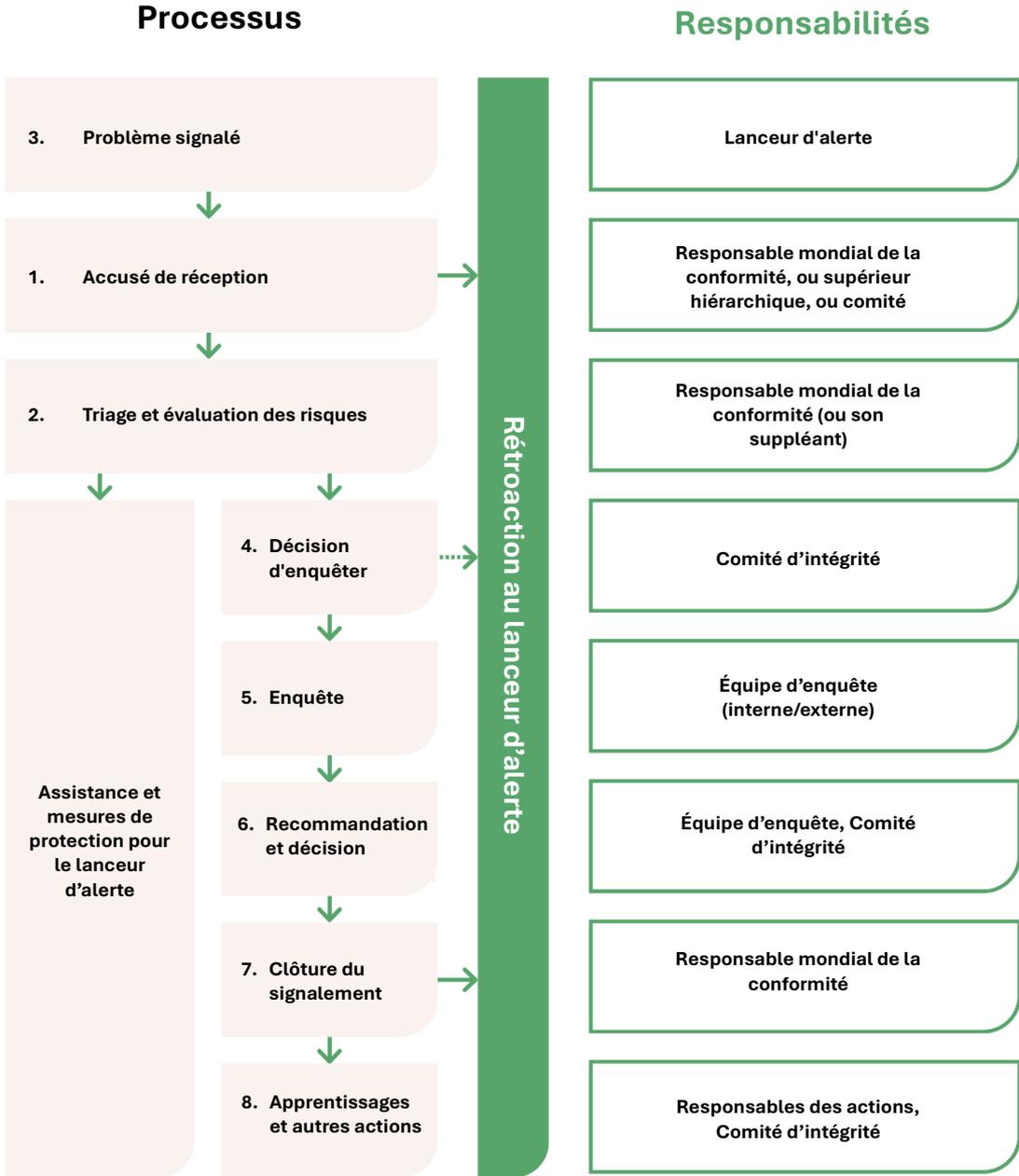
### 5.2. Mécanismes de signalement externes

Tous les lanceurs d'alerte sont fortement encouragés à d'abord effectuer un signalement en interne. Toutefois, NovaTaste déclare et reconnaît que cela ne limite pas le droit des employés de faire un signalement en externe à une autorité compétente pertinente. Un tel signalement portera normalement sur le comportement des employés de NovaTaste, mais peut parfois porter sur le comportement d'un tiers, tel qu'un client, un fournisseur ou un prestataire de services. Le signalement externe peut être requis par la loi dans certains pays. Dans tous les cas, les lanceurs d'alerte sont encouragés à

demander conseil au Responsable mondial de la conformité, en sa qualité de responsable de la politique et de personne responsable du processus Speak up, avant de faire un signalement externe.

### 5.3. Gérer les signalements

Vous trouverez ci-dessous une description de chacune des étapes qui seront prises dans le traitement des signalements de préoccupations liées à une mauvaise conduite.



#### 5.3.1. Signalement d'un problème lié à une mauvaise conduite

Pour le mécanisme de signalement interne, les lanceurs d'alerte signalent un problème de mauvaise conduite par le biais du mécanisme SpeakUp (c'est-à-dire, Web, application, ligne d'assistance) ou par le biais d'un canal de signalement local (c'est-à-dire par courriel, téléphone) ou en personne à un supérieur hiérarchique, au comité d'entreprise (le cas échéant) ou au Responsable mondial de la conformité.

### 5.3.2. Réception (ou transmission)

Le Responsable mondial de la conformité reçoit le signalement par le biais du mécanisme SpeakUp, ou le supérieur hiérarchique, le comité d'entreprise (le cas échéant) ou le Responsable mondial de la conformité reçoit le signalement par e-mail, téléphone, courrier ou en personne. Si quelqu'un d'autre reçoit un signalement, il le transmet au Responsable mondial de la conformité (directement ou via le mécanisme SpeakUp), qui en informera le lanceur d'alerte en conséquence. Le lanceur d'alerte recevra un accusé de réception via le mécanisme SpeakUp (si le signalement n'est pas anonyme), de la part du supérieur hiérarchique, du comité d'entreprise ou du Responsable mondial de la conformité dans un délai d'une semaine (sept jours). Si le signalement est effectué par le biais du canal de signalement local (c'est-à-dire au supérieur hiérarchique ou au comité d'entreprise ou au Responsable mondial de la conformité), le comité d'entreprise/responsable hiérarchique/Responsable mondial de la conformité est tenu de soumettre un signalement par le biais du mécanisme SpeakUp au nom du lanceur d'alerte et d'en informer le lanceur d'alerte en conséquence.

### 5.3.3. Triage et évaluation des risques

Le Responsable mondial de la conformité ou son suppléant évaluera initialement le signalement d'un problème lié à une mauvaise conduite à des fins de catégorisation, d'action préliminaire, de hiérarchisation et d'affectation pour traitement ultérieur (c'est-à-dire en tenant compte de la probabilité de la mauvaise conduite présumée et de son impact potentiel, par ex. risques pour la santé physique, risques pour la santé mentale, risques juridiques, etc.).

Le Responsable mondial de la conformité ou son suppléant doit évaluer le risque de préjudice/représailles à l'encontre du lanceur d'alerte et des autres parties concernées. Le Responsable mondial de la conformité doit également identifier les stratégies visant à prévenir tout préjudice pour le lanceur d'alerte et les autres parties intéressées concernées. Ces stratégies doivent être proportionnées au risque identifié. Les mesures préventives possibles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- i. Modifier le lieu de travail ou les dispositions en matière de signalement;
- ii. Fournir un soutien tout au long du processus, y compris une communication régulière, en accordant une attention particulière aux personnes vulnérables (par exemple, les personnes touchées par le harcèlement [sexuel] ou la discrimination);
- iii. Avertir l'objet du signalement ou les parties intéressées qu'une conduite préjudiciable ou une violation de la confidentialité peut constituer une infraction disciplinaire;
- iv. Encourager et rassurer le lanceur d'alerte sur l'importance de signaler des préoccupations liées à une mauvaise conduite; et
- v. Protéger les intérêts du lanceur d'alerte dans la mesure du possible.

Si un préjudice se produit ou s'est produit, des mesures correctives peuvent être nécessaires. Les mesures correctives possibles peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter :

- Réintégrer le lanceur d'alerte dans le même poste ou un poste équivalent, avec un salaire, des responsabilités, un poste de travail et une réputation égaux;
- Garantir un accès équitable à la promotion, à la formation, aux opportunités, aux avantages et aux droits; et
- Retirer le litige.

Dans les cas à haut risque, le Responsable mondial de la conformité peut envisager d'impliquer d'autres fonctions, telles que les Ressources humaines (RH) ou l'Audit interne, pour fournir une supervision interfonctionnelle.

Si les allégations sont jugées frivoles, malveillantes ou malveillantes, le processus Speak up est interrompu. La personne qui a fait un signalement peut faire l'objet de mesures disciplinaires conformément à la politique disciplinaire de NovaTaste.

Le triage et les évaluations des risques doivent avoir lieu dans les deux (2) semaines environ suivant l'accusé de réception. Le lanceur d'alerte doit être informé à moins que des enquêtes internes ou les droits des personnes concernées ne soient menacés.

#### *5.3.4. Mesures de soutien et de protection*

En fonction de l'évaluation des risques, différentes stratégies de protection et de soutien peuvent être mises en œuvre. Une coordination avec les RH et/ou des cabinets juridiques externes peut être nécessaire.

Le Comité exécutif (CE) est responsable de l'assistance et de la protection, tandis que le Responsable mondial de la conformité est responsable de la mise en œuvre des mesures d'assistance et de protection.

Des mesures de soutien et de protection seront fournies après le triage et l'évaluation des risques, tout au long de l'enquête et même après la clôture du dossier.

#### *5.3.5. Décision d'enquêter*

En fonction du résultat du triage et de l'évaluation initiale des risques, qui tiendra compte de la nature du dossier, le Comité d'intégrité peut décider d'enquêter ou non. Le Responsable mondial de la conformité informera le Comité d'intégrité de tous les dossiers et le consultera. Le Comité d'intégrité choisit une équipe d'enquête impartiale et dûment qualifiée qui peut inclure des consultants externes si leur indépendance ou leur expertise l'exigent. Le Responsable mondial de la conformité peut également déléguer la conduite de l'enquête à d'autres fonctions pertinentes au sein du Groupe, le cas échéant (par exemple, l'Audit interne).

La décision d'enquêter et l'engagement de l'équipe d'enquête doivent intervenir dans les trois semaines environ suivant l'accusé de réception. Le lanceur d'alerte doit être informé de la décision d'enquêter, sauf si des enquêtes internes ou les droits des personnes concernées sont menacés.

#### *5.3.6. Enquête*

L'équipe d'enquête mènera l'enquête sans parti pris. L'accusé aura le droit de réagir et de se faire assister par un représentant d'un comité d'entreprise (le cas échéant).

Chaque enquête nécessite un plan d'enquête. Le processus d'enquête comprend la collecte de données et des entretiens menés par des investigateurs dûment qualifiés. Au cours de l'enquête, l'équipe d'enquête mettra régulièrement à jour le Comité d'intégrité sur les progrès réalisés.

L'enquête peut durer jusqu'à trois mois après l'accusé de réception. Dans certains cas, l'enquête peut durer jusqu'à six mois si nécessaire.

#### *5.3.7. Recommandation et décision du Comité d'intégrité*

Une fois toutes les informations pertinentes recueillies, l'équipe d'enquête décidera si les preuves soutiennent les allégations de mauvaise conduite ou non. L'équipe d'enquête émettra des conclusions, fournira des recommandations et documentera l'enquête menée en conséquence.

Si les preuves soutiennent les allégations de mauvaise conduite, les conclusions seront portées devant le Comité d'intégrité composé du Service juridique, des Ressources humaines et de l'audit interne, du Chef de la direction financière, du Chef exécutif de la direction et du comité d'entreprise élu (le cas échéant) et, si nécessaire dans un cas spécifique, d'autres parties concernées. Le Comité d'intégrité évaluera les recommandations et décidera des mesures disciplinaires et correctives recommandées à la direction responsable.

Le lanceur d'alerte est alors informé de la conclusion de l'enquête et de la décision du Comité d'intégrité si des mesures sont prises dans les trois mois suivant l'accusé de réception, sauf si des enquêtes internes ou les droits des personnes concernées sont compromis.

### 5.3.8. Clôturer le dossier

Le Responsable mondial de la conformité examinera le dossier pour s'assurer que toutes les informations et la documentation nécessaires sont protégées, y compris les décisions du Comité d'intégrité et la date de la décision du Comité d'intégrité de clôturer le dossier et les mesures qui ont été ou sont prévues.

Le dossier est clôturé dans un délai d'environ trois à quatre mois après l'accusé de réception.

### 5.3.9. Apprentissages organisationnels et autres mesures

Après clôture du dossier, des mesures disciplinaires et/ou correctives sont mises en œuvre. Le Comité d'intégrité décidera de la personne responsable et supervisera la mise en œuvre de ces mesures. Les mesures de remédiation seront ensuite suivies par le Chef de la direction financière. Pour les mesures disciplinaires, veuillez consulter le chapitre suivant.

## 6. Mesures disciplinaires

Une fois les enquêtes internes terminées et dans le cas où l'accusé s'est avéré avoir commis une faute, les mesures disciplinaires ou sanctions appropriées doivent être prises – en tenant dûment compte des principes d'égalité de traitement et de proportionnalité et des obligations du droit du travail.

Selon la gravité de la faute, différents types de mesures disciplinaires peuvent être imposés en vertu du droit du travail.

En outre, toute personne impliquée dans des représailles peut être confrontée à des conséquences potentiellement externes en vertu de la législation ou des réglementations applicables.

## 7. Ressources complémentaires

NovaTaste veillera à ce que tous les nouveaux employés reçoivent une introduction à la politique SpeakUp de NovaTaste et dispensera une formation de remise à niveau à intervalles réguliers à tous les employés.

En cas de questions sur la présente politique, le processus SpeakUp ou le lancement d'alerte en général, les employés peuvent contacter le Responsable mondial de la conformité en sa qualité de responsable de la politique et de la personne responsable du processus SpeakUp.

## Annexe A :

### Canaux de signalement SpeakUp

#### (1) Via Internet

Rendez-vous sur <https://novataste.com/en/speakup> et suivez les instructions sur notre site Web.

#### (2) Via l'application mobile (iOS et Android)

- a) Téléchargez l'application SpeakUp depuis votre magasin d'applications préféré sur votre appareil mobile. Recherchez « SpeakUp | Listen for a change » par People Intouch ou utilisez le code QR.
- b) Choisissez votre code PIN.
- c) Connexion via le code société de NovaTaste : **122445**



#### (3) Via un appel téléphonique

- a) Recherchez le numéro de votre pays dans la liste ci-dessous (Annexe B) et composez le numéro.
- b) Il vous sera demandé de transmettre le code de la société que vous souhaitez signaler. Saisissez le code : **122445**.
- c) Après avoir saisi le code de la société, il vous sera demandé de sélectionner une langue. Veuillez suivre les instructions.
- d) Laissez votre message/signalement.
- e) Votre message sera traduit et/ou transcrit et envoyé au Responsable mondial de la conformité via le système SpeakUp.

Si vous n'êtes pas en mesure d'appeler depuis un téléphone cellulaire ou si la reconnaissance des chiffres sur votre téléphone ne fonctionne pas ou n'est pas reconnue, veuillez utiliser l'option de signalement via le Web ci-dessus sous (1) pour signaler votre préoccupation.

## Annexe B. Numéros de téléphone par pays par ordre alphabétique

Pays	Numéro de téléphone	Instructions téléphoniques
Albanie	0035545301801	Numéro : +355 4 530 1801 Appel facturé au tarif local
Algérie	00213983299338	Numéro : +213 983 29 93 38 Appel facturé au tarif local
Angola	00244226425610	Numéro : +244 226 425 610 Appel facturé au tarif local
Anguilla	18334222005	Numéro sans frais : 1833 422 2005
Antigua et Barbuda	18334222006	Numéro sans frais : 1833 422 2006
Argentine	00541120397280	Numéro : +54 11 2039 7280 Appel facturé au tarif local
Australie	0061282846262	Numéro : +61 2 8284 6262 Appel facturé au tarif local
Autriche	0800909683	Numéro sans frais : 0800 909 683
Bahamas	18334222007	Numéro sans frais : 1833 422 2007
Bahreïn	0097316501936	Numéro : +973 1650 1936
Bangladesh	008809610998462	Numéro sans frais : +880 (0) 9610 998462
Barbade	0012466239631	Numéro : +1 (246) 623 9631 Appel facturé au tarif local
Biélorussie	882004910089	Numéro sans frais : 8 820 0491 0089
Belgique	080089326	Numéro sans frais : 0800 89 326
Belize	18000130076	Numéro sans frais : 1800 0130 076
Bénin	0022920900380	Numéro : +229 20 90 0380 Appel facturé au tarif local
Bermudes	18334222008	Numéro sans frais : 1833 422 2008
Bhoutan	009752379003	Numéro sans frais : +975 2 379 003
État plurinational de Bolivie	800105122	Numéro sans frais : 800 105 122
Bosnie Herzégovine	0038770330093	Numéro : +387 70 330 093 Appel facturé au tarif local
Botswana	8007861103	Numéro sans frais : 800 786 1103
Bésil	00551147008838	Numéro : +55 (11) 4700 8838 Appel facturé au tarif local
Brunei Darussalam	8014657	Numéro sans frais : 801 4657
Bulgarie	8002100645	Numéro sans frais : 800 210 0645
Burkina Faso	0022625300982	Numéro : +226 25 30 09 82 Appel facturé au tarif local
Cambodge	1800209867	Numéro sans frais : 1800 209 867
Cameroun	00237657103112	Numéro sans frais : +237 6 57 10 31 12
Canada	0015143950496	Numéro : +1 514 395 0496 Appel facturé au tarif local
Îles Caïmans	0013457695580	Numéro : +1 (345) 769 5580 Appel facturé au tarif local
Chili	0056224835917	Numéro : +56 22 483 5917 Appel facturé au tarif local
Chine	4001201842	Numéro national sans restriction de fournisseur : 400 120 1842 Appel facturé au tarif local.
Chine	108008522221	Numéro sans frais (Via China United Network) : 1080 0852 2221
Chine	108001523042	Numéro sans frais (via China Telecom) : 1080 0152 3042
Colombie	00576012421247	Numéro : +57 601 242 1247 Appel facturé au tarif local

Costa Rica	0050640360350	Numéro : +506 4036 0350 Appel facturé au tarif local
Côte d'Ivoire	002250566770918	Numéro sans frais : +225 05 66 77 0918
Croatie	08007745	Numéro sans frais : 0800 7745
Chypre	80091142	Numéro sans frais : 800 91142
République tchèque	800050833	Numéro sans frais : 800 050 833
Danemark	004543310961	Numéro : +45 43 31 09 61 Appel facturé au tarif local
Dominique	18334221998	Numéro sans frais : 1833 422 1998
République dominicaine	0018299471996	Numéro : +1 (829) 947 1996 Appel facturé au tarif local
Équateur	1800001432	Numéro sans frais : 1800 001 432
Égypte	08000000083	Numéro sans frais : 0800 000 0083
El Salvador	0050322304752	Numéro : +503 2230 4752 Appel facturé au tarif local
Estonie	003726093008	Numéro : +372 609 3008 Appel facturé au tarif local
Éthiopie	800861919	Numéro sans frais : 800 86 1919
Fidji	008002650	Numéro sans frais : 008 002 650
Finlande	0800392912	Numéro sans frais : 0800 392 912
France	0805543753	Numéro sans frais : 080 554 3753
Guyane française	0800991448	Numéro sans frais : 0800 99 1448
Polynésie française	0800914886	Numéro sans frais : 0800 91 4886
Géorgie	1800008013	Numéro sans frais : 1800 008 013
Allemagne	08001818952	Numéro sans frais : 0800 1818 952
Ghana	00233596993553	Numéro : +233 59 699 3553 Appel facturé au tarif local
Grèce	0080044145924	Numéro sans frais : 0080 0441 45924 Connexion possible uniquement via Cosmote mobile et OTE fixe
Grenade	0014732300333	Numéro : +1 (473) 230 0333 Appel facturé au tarif local
Guam	18338096777	Numéro sans frais : 1833 809 6777
Guatemala	0050223028459	Numéro : +502 2302 8459 Appel facturé au tarif local
Honduras	80027916139	Numéro sans frais : 800 2791 6139
Hong Kong	0085230194193	Numéro : +852 3019 4193 Appel facturé au tarif local
Hongrie	0680984589	Numéro sans frais : 06 809 845 89
Islande	003544150349	Numéro : +354 415 0349 Appel facturé au tarif local
Inde	0008000503159	Numéro sans frais : 0008 0005 03159
Indonésie	00622180630074	Numéro : +62 21 8063 0074 Appel facturé au tarif local
Irlande	1800800636	Numéro sans frais : 1800 800 636
Israël	0097233741225	Numéro : +972 3374 1225 Appel facturé au tarif local
Italie	800147694	Numéro sans frais : 800 147 694
Jamaïque	0018766779125	Numéro : +1 (876) 677 9125 Appel facturé au tarif local
Japon	0081366270734	Numéro : +81 3 6627 0734 Appel facturé au tarif local
Jordanie	080023801	Numéro sans frais : 0800 23801 Pas d'accès mobile
Kazakhstan	007877273574582	Numéro : (+7) 877 2735 74582 Appel facturé au tarif local; Pas d'accès mobile
Kenya	00254207650957	Numéro : +254 20 765 0957 Appel facturé au tarif local

République de Corée	0082237005146	Numéro : +82 2 3700 5146 Appel facturé au tarif local
Koweït	0096522055730	Numéro sans frais : +965 2205 5730
Lettonie	80005929	Numéro sans frais : 800 05 929
Liban	8338160913	Numéro sans frais : composez d'abord le 01-426-801, puis le 833 816 0913
Lituanie	880030366	Numéro sans frais : 8800 30366
Luxembourg	003523420808982	Numéro : +352 342 080 8982 Appel facturé au tarif local
Malaisie	0060377243136	Numéro : +60 3 7724 3136 Appel facturé au tarif local
Malte	80065144	Numéro sans frais : 8006 5144
Martinique	0800901651	Numéro sans frais : 0800 90 1651
Île Maurice	0023052970999	Numéro : +230 5 297 0999 Appel facturé au tarif local
Mexique	00525547806198	Numéro : +52 55 4780 6198 Appel facturé au tarif local
République de Moldavie	080060016	Numéro sans frais : 080 060 016
Maroc	00212530144108	Numéro : +212 5 30 14 41 08 Appel facturé au tarif local
Myanmar	08008008062	Numéro sans frais : 0800 800 8062
Namibie	00264833800103	Numéro sans frais : +264 83 380 0103
Népal	18000010186	Numéro sans frais : 1800 001 0186
Pays-Bas	0031107007503	Numéro : +31 10 700 75 03 Appel facturé au tarif local
Nouvelle-Zélande	006499135892	Numéro : +64 9 913 5892 Appel facturé au tarif local
Nicaragua	0050575137610	Numéro : +505 7513 7610 Appel facturé au tarif local
Nigéria	07080601221	Numéro sans frais : 070 8060 1221
Macédoine du Nord	0038925513216	Numéro : +389 2551 3216 Appel facturé au tarif local
Norvège	004724140601	Numéro : +47 24 14 06 01 Appel facturé au tarif local
Oman	80074161	Numéro sans frais : 8007 4161
Pakistan	0080090044437	Numéro sans frais : 0080 0900 44437
Panama	005073084480	Numéro : +507 308 4480 Appel facturé au tarif local
Papouasie-Nouvelle Guinée	000861322	Numéro sans frais : 0008 61322
Paraguay	0098004410266	Numéro sans frais : 0098 0044 10266 Pas d'accès mobile
Pérou	080074535	Numéro sans frais : 0800 74535
Philippines	180083948474	Numéro sans frais : 1800 8394 8474 Peut uniquement être utilisé avec un appareil Globe Telecom
Pologne	800012953	Numéro sans frais : 800012953
Portugal	800831302	Numéro sans frais : 800 831 302
Porto Rico	0017872007305	Numéro : +1 (787) 200 7305 Appel facturé au tarif local
Qatar	00800101094	Numéro sans frais : 00 800 101 094
Réunion	1800916980	Numéro sans frais : 1800 916 980
Roumanie	0800400653	Numéro sans frais : 0800 400 653
Fédération de Russie	88001006994	Numéro sans frais : 8 (800) 100 69 94
Arabie Saoudite	8008501433	Numéro sans frais : 800 850 1433
Serbie	0038110520043	Numéro : +381 10 520 043 Appel facturé au tarif local

Seychelles	800131	Numéro sans frais : 800 131
Singapour	006564037051	Numéro : +65 6403 7051 Appel facturé au tarif local
Slovaquie	0800113418	Numéro sans frais : 0800 113 418
Slovénie	080083115	Numéro sans frais : 0800 83 115
Afrique du Sud	0027214277937	Numéro : +27 (21) 427 7937 Appel facturé au tarif local
Espagne	0034900031156	Numéro : +34 900 031 156 Appel facturé au tarif local
Sri Lanka	0094720910370	Numéro : +94 (72) 091 0370 Appel facturé au tarif local
Soudan	00249156559883	Numéro sans frais : +249 15 655 9883
Suriname	8338160919	Numéro sans frais : 833 816 0919
Suède	0201604703	Numéro sans frais : 020 160 4703
Suisse :	0800005691	Numéro sans frais : 080 000 5691
Taïwan, Province de Chine	00886277438912	Numéro : +886 2 7743 8912 Appel facturé au tarif local
République unie de Tanzanie	0800111020	Numéro sans frais : 0800 11 1020
Thaïlande	006628449693	Numéro : +66 2 844 9693 Appel facturé au tarif local
Trinité et Tobago	0018682241869	Numéro : +1 (868) 224 1869 Appel facturé au tarif local
Tunisie	0021631300338	Numéro : +216 31 300 338 Appel facturé au tarif local
Turquie	00800448828602	Numéro sans frais : 0080 04488 28602
Îles Turks et Caïques	18334621355	Numéro sans frais : 1833 462 1355
Ouganda	00256414238162	Numéro : +256 41 423 8162 Appel facturé au tarif local
Ukraine	0800801205	Numéro sans frais : 0800 801 205
Émirats arabes unis	80004440408	Numéro sans frais : 800 0444 0408
Royaume-Uni	08000224118	Numéro sans frais : 080 0022 4118
États-Unis d'Amérique	0016692887154	Numéro : +1 (669) 288 7154 Appel facturé au tarif local
Uruguay	000415985762	Numéro sans frais : 0004 1598 5762
République bolivarienne du Venezuela	00582123357722	Numéro : +58 212 335 7722 Appel facturé au tarif local
Vietnam	008419003271	Numéro : +84 1900 3271 Appel facturé au tarif local
Îles Vierges (Britanniques)	18334621356	Numéro sans frais : 1833 462 1356
Îles Vierges (États-Unis)	18337246398	Numéro sans frais : 1833 724 6398
Zimbabwe	002638677422010	Numéro sans frais : +263 867 742 2010

Historique des mises à jour de ce document